



REVUE DE L'U.KA

Volume 12, n. 24 (décembre 2024)

Des questions de droit mises en contexte

**Université Notre-Dame du Kasayi
KANANGA**

Editorial

Questions de droit en contexte

André KABASELE MUKENGE
Professeur à l'Université Notre-Dame du Kasayi
et à l'Université Catholique du Congo

Le droit évolue au gré des transformations économiques, politiques et sociales. Il façonne et est façonné par les réalités. Dans un monde en perpétuelle mutation, il est crucial d'examiner les questions juridiques en tenant compte du contexte dans lequel elles s'inscrivent.

Prenons l'exemple du **droit international** où se situent la réflexion du Professeur Luigi Troiani et celle de l'Assistant Christophe Tshienke Muanza qui ouvrent ce numéro 24 de la *Revue de l'U.KA*. En effet, le droit international repose sur un équilibre délicat entre la souveraineté des Etats et la nécessité de coopération pour répondre aux défis mondiaux ou régionaux. D'un côté, chaque Etat revendique son indépendance dans l'élaboration de ses lois ; de l'autre, des traités et conventions internationales imposent des obligations contraignantes pour assurer la paix, la sécurité et la protection des droit humains.

L'actualité offre de nombreux exemples de cette tension. Les conflits armés, les sanctions économiques, la gestion des migrations ou encore les engagements environnementaux mettent en lumière les limites et les forces du droit international. Ainsi, les négociations sur le climat, comme celles menées lors des conférences des Nations Unies (COP), montrent la difficulté d'imposer des règles communes dans un monde où les intérêts nationaux priment souvent sur l'urgence collective.

Inversement, le cas *sui generis* de la RDC - territoire né et circonscrit à la Conférence de Berlin comme neutre et ouvert au commerce international sans restriction -, pose la question du respect de la souveraineté nationale, tant il est vrai que jusqu'à présent, ce pays subit les interventions des puissances étrangères toujours attirées par ses nombreuses richesses. Telle est la problématique abordée par Dr Célestin Tunda Ya Kasende, en droite ligne de sa thèse défendue à l'Université de Gand, et dont l'hypothèse de travail était ainsi formulée : « Le contenu juridique

du principe de souveraineté est le même pour tous les Etats, quels qu'ils soient. Cependant, son étendue réelle est déterminée par d'une part, les rapports de force entre Etats, et d'autre part, la mondialisation »¹.

Une autre illustration explicite notre thématique et permet d'en mesurer les ramifications. La mondialisation et l'essor des technologies numériques ont profondément modifié **le droit des affaires**. Aujourd'hui, les entreprises opèrent au-delà des frontières, les investissements circulent rapidement et les transactions se dématérialisent. Face à ces transformations, le droit doit s'adapter pour garantir la transparence, la concurrence loyale et la protection des parties prenantes. C'est sur cet arrière-fond que l'on peut comprendre la création de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), qui s'est employé à élaborer des règles juridiques adaptées aux réalités africaines². L'étude proposée par l'Assistant Daniel Tshibuabua Tshiboba montre même que ces dispositions déjà adaptées connaissent encore des révisions. C'est tout dire.

Par ailleurs, les questions de responsabilité sociale des entreprises prennent de l'ampleur. De plus en plus, les consommateurs et les investisseurs exigent des pratiques éthiques en matière de respect des droits des travailleurs, d'impact environnemental et de gouvernance. Le droit des affaires ne se limite plus à la réglementation des transactions économiques, mais englobe aussi des considérations sociétales et environnementales.

Dans un registre différent, que rencontre obliquement l'article de l'Avocat Jean-Claude Muzembe Mufungu, **le droit électoral**, qui est au cœur du fonctionnement des démocraties, encadre les modalités du vote, la transparence du processus électoral et les conditions d'éligibilité des candidats. Cependant, dans de nombreux pays, les règles électorales font l'objet de controverses et d'instrumentalisation politique³. Un

1 C. TUNDA YA KASENDE, *La souveraineté de la République Démocratique du Congo face à l'évolution des pratiques présentées comme nouvelles normes de droit international*. Dissertation doctorale Ghent University, Faculty of Law and Criminology, septembre 2024.

2 Sur le sujet, voir parmi d'autres : D. LUABA NKUNA, *Traité de droit financier congolais : postulats comparatifs et axiologiques de la gestion des instruments financiers dématérialisés à la lumière du droit OHADA*, Kinshasa, Mediaspaul, 2019 ; A. MPOYI WEMBO, *Du caractère suranné de l'immunité d'exécution vis-à-vis des personnes publiques à activités privées en droit OHADA*, dans *Revue de l'UKA*, vol. 11, n. 21-22 (juin-décembre 2023), p. 113-132.

3 La question du contentieux électoral a été abordée dans la *Revue de l'U.KA* par C.

autre enjeu concerne les réformes électorales qui peuvent favoriser ou entraver la représentativité démocratique.

Dans tous ces domaines, l'accès à l'information reste un droit fondamental. Certes, il garantit la liberté de la presse, mais aussi la transparence des institutions et la possibilité pour les citoyens de prendre des décisions éclairées. C'est l'argument étayé par l'Assistant André Mpoyi Wembo en ce qui concerne la protection du consommateur grâce au **droit à l'information**.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Avec la révolution numérique, la question du contrôle de l'information devient cruciale. D'un côté, l'essor des plateformes en ligne a multiplié les sources d'information, favorisant un accès rapide et diversifié aux actualités et aux connaissances. De l'autre côté, cette profusion d'information facilite également la propagation de fausses nouvelles (*fake news*), de manipulations et d'atteintes à la réputation⁴. La protection des lanceurs d'alerte est également un enjeu de taille.

Le rapport du droit aux contextes et aux réalités dont il faut nécessairement tenir compte ouvre aux débats et aux discussions, renforçant ainsi la participation citoyenne à l'élaboration de l'ordre social. En RD Congo, deux sujets ont récemment resurgi dans le débat public et sont traités et discutés dans ce volume : la question de la levée du moratoire sur la peine de mort posée par l'Assistant Victor Lombe Mutshipayi, et celle de la double nationalité abordée et analysée par l'Assistant Patrick Mulumba Mulumba.

Toutes ces questions, reconnaissons-le, s'inscrivent dans un contexte mouvant, où les évolutions technologiques, politiques, économiques et sociales redéfinissent en permanence les règles du jeu. Le droit, loin d'être une discipline figée, est un outil d'adaptation et de régulation, garantissant un équilibre entre les libertés individuelles, l'ordre public et les intérêts collectifs. Plus que jamais, une approche dynamique et

TSHIENKE MUANZA, *La gestion des contentieux électoraux en RDC : succès ou échec pour la consolidation de l'Etat de droit ?*, dans *Revue de l'U.KA*, vol. 11, n. 21-22 (juin-décembre 2023), p. 91-111.

4 La *Revue de l'U.KA* a déjà publié des études qui décrivent ce phénomène, voire qui plaident pour la prise en compte de la dimension éthique dans la gestion de l'information : I. TSHINDUMBA TSHIKOTA, *L'éthique dans la conception publicitaire*, dans *Revue de l'U.KA*, vol. 11, n. 21-22 (juin-décembre 2023), p. 29-42 ; F. MUISANZA KATEWU, *Désinformation dans les médias et réseaux sociaux à l'ère de la démocratie*, dans *Revue de l'U.KA*, vol. 9, n. 17-18 (2021), p. 73-92.

André KABASELE MUKENGE

contextualisée de cette discipline est nécessaire pour répondre aux enjeux du vingt-et-unième siècle.

Avec ce numéro 24, la *Revue de l'U.KA* achève sa douzième année d'existence qui a salué son indexation au *Directory of Open Access Journals (DOAJ)*, après le processus toujours en cours de la mise en ligne de ses articles que l'on peut consulter en accès libre sur www.ruka-rdc.org